

DECISION MUNICIPALE n° D20250411-034

Mairie d'Ussel
 Département de la Corrèze
 République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Convention de location
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Activité	Location de salle	
Durée	18 mai 2025	
Lieu	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat	
Attributaire	Energies et Harmonie	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : La salle Joséphine Baker du Centre Culturel Municipal Jean Ferrat est mise à disposition de l'association Energies et Harmonie dont le siège social est situé au Chaudergue – 19200 USSEL.

Article 2 : Cette mise à disposition est accordée le 18 mai 2025.

Article 3 : La somme de 40 € sera réclamée par Monsieur le Receveur Principal.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 11 avril 2025.

Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze



Christophe ARFEUILLÈRE